

Procès-verbal de la séance du 17 octobre 2019 de la MRAe d'Île-de-France

Dûment convoquée par son président, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France s'est réunie le 17 octobre 2019 à 10h00 dans les locaux de la DRIEE.

Séance de 10h00 à 12h45

Présents : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah.

Excusées: Marie Deketelaere-Hanna, Catherine Mir et Judith Raoul-Duval.

La MRAe a délibéré sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1. Avis portant sur le projet de mise en compatibilité par DUP du PLU de Pontault-Combault (77)

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

Après délibération, l'avis concernant le projet de mise en compatibilité par DUP du PLU de Pontault-Combault (77) est adopté.

2. Avis portant sur le projet de révision du PLU de Sarcelles (95)

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah Après délibération, l'avis concernant le projet de révision du PLU de Sarcelles (95) est adopté.

3. Avis portant sur le projet de révision du PLU de Dugny (93)

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah Après délibération, l'avis concernant le projet de révision du PLU de Dugny (93) est adopté.

4. Avis portant sur le projet de révision du POS en vue de l'approbation du PLU de Moussy-le-Neuf (77)

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

Après délibération, l'avis concernant le projet de révision du POS en vue de l'approbation du PLU de Moussy-le-Neuf (77) est adopté.

Séance de 14h00 à 18h00

Présents : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Catherine Mir, Jean-Paul Le Divenah, et Judith Raoul-Duval (suppléante).

Excusée: Marie Deketelaere-Hanna.

La MRAe a délibéré sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

Modification date de réunion

5 - Approbation du PV de la réunion du 3 octobre 2019

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah . Le PV de la réunion du 3 octobre 2019 est approuvé.

6 - Retour sur les décisions prises depuis la réunion du collège de la MRAe du 3 octobre

Jean-Paul Le Divenah rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant 7 décisions de cas par cas prises depuis la réunion du collège de la MRAe du 3 octobre, dont aucune décision de soumission à évaluation environnementale, présentation qui n'appelle pas de commentaires de la part des membres de la MRAe.

7 - Délégations données pour des dossiers de cas par cas :

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Catherine Mir, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah Dans le cadre et les limites définis par la décision du 12 juillet 2018 portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement

et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée à Jean-Paul Le Divenah pour les dossiers suivants :

• Cas par cas documents d'urbanisme : Aincourt (95)

8 - Désignation de coordonnateurs pour avis sur plans-programmes

Pas de dossier

9 - Echange concernant l'absence d'avis sur le PLU de Champagne-sur-Seine (77)

Etaient présents : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Catherine Mir et Jean-Paul Le Divenah

Vue la proposition de la DRIEE, et dans l'état des informations figurant dans le dossier,

Considérant comme faibles eu égard aux critères figurant à l'annexe II de la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement :

- les enjeux environnementaux et sanitaires du territoire concerné ;
- les incidences environnementales et sanitaires des développements permis par le projet de PLU ;

Considérant l'absence de possibilité d'incidences significatives sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 potentiellement concernés ;

Après en avoir délibéré, et sous réserve de la possibilité de nouvelles informations recueillies par la DRIEE d'ici à l'expiration du délai imparti pour la prise de décision notifiée à la collectivité, la MRAe ne juge pas nécessaire (à ce stade) de formuler un avis sur le PLU de Champagne-sur-Seine (77).

10 - Délégation concernant les avis sur plans-programmes

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Catherine Mir, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

Dans le cadre de la décision du 12 juillet 2018 de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France, portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée à Jean-Paul Le Divenah et en son absence, à Marie Deketelaere-Hanna pour les avis sur plan-programme dont l'échéance de signature doit intervenir avant la prochaine séance du collège de la MRAe, le 31 octobre 2019, en particulier le cas échéant pour les PLU de La Celle-Saint-Cloud (92), Saint-Germain-sur-Morin (77) et Mareil-Marly (78).

11 – Désignation de coordonnateurs pour avis sur projets

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Catherine Mir, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah Dans l'état actuel des dossiers et des informations qui lui sont communiquées, ne pouvant anticiper la date limite à laquelle certains avis devront être rendus, la MRAe identifie néanmoins les rapporteurs suivants et donne délégation de compétence au président, ou en son absence à Marie Deketelaere-Hanna pour tous les dossiers dont l'avis devra être rendu avant sa prochaine réunion prévue le 17 octobre 2019. :

- 298 Ensemble immobilier Marcel Paul au Blanc-Mesnil (93) : Jean-Paul Le Divenah
- 299 Doublet géothermique à Evry (91) : Jean-Paul Le Divenah
- 300 Résidence les Rives de Seine à Athis-Mons (91) : Paul Arnould

12. Avis portant sur le projet de révision du PLU des Bréviaires (78)

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Catherine Mir, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah Après délibération, l'avis concernant le projet de révision du PLU des Bréviaires (78) est adopté.

13. Avis portant sur le projet de SCoT de Seine-et-Loing (77)

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Catherine Mir, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah Après délibération, l'avis concernant le projet de SCoT de Seine-et-Loing (77) est adopté.

14. Avis portant sur le projet de PLUi de la Bassée-Montois (77)

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Catherine Mir, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah Après délibération, l'avis concernant le projet de PLUi de la Bassée-Montois (77) est adopté.

15. Retour sur les avis sur plan programme adopté depuis la dernière réunion du collège de la MRAe

Jean-Paul Le Divenah rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant les avis adoptés relatifs :

- à la révision du PLU de Rubelles (77) ;
- à la révision du PLU de Chauconin-Neufmontiers (77) ;
- au PCAET de Paris Terres d'Envol (93) ;

présentation qui n'appelle pas de commentaires des autres membres présents de la MRAe.

16 – Avis portant sur le projet d'entrepôt Panhard à Puiseux-Pontoise (95)

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Catherine Mir, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah Après délibération, l'avis portant sur le projet d'entrepôt Panhard à Puiseux-Pontoise (95) est adopté.

17- Retour sur les avis sur projet adoptés depuis la réunion du collège de la MRAe du 3 octobre

Jean-Paul Le Divenah rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant :

• le projet d'aménagement de la friche Balzac à Argenteuil (95) présentation qui n'appelle pas de commentaires de la part des membres présents de la MRAe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h.

Fait à La Défense, le 17 octobre 2019

Jean-Paul Le Divenah, président de séance